

« La transition écologique sera juste et acceptée si elle passe par plus de services, plus de liens avec les populations. »

Spécialiste des enjeux sociaux de la transition écologique à France Stratégie, Mathilde Viennot rappelle l'état des inégalités environnementales dans notre pays et invite à un changement de modèle.

Union Sociale: Les inégalités sociales et environnementales sont-elles liées ?

Mathilde Viennot: Elles sont liées dans plusieurs domaines. Je pense notamment au mal-logement, qui constitue l'un des principaux facteurs de risque d'exposition au plomb, avec des habitats anciens présentant des peintures au plomb ou des canalisations en plomb, et qui concerne plus particulièrement les plus défavorisés. On peut penser également aux inégalités en santé-environnementale: les ménages les plus défavorisés dans les villes vivent plus souvent dans les quartiers les plus pollués (proche du périphérique par exemple), mais également dans les quartiers les plus exposés aux îlots de chaleur lors de canicules. De même, il a été montré que ce sont les ménages les plus riches qui vivent proches des « aménités environnementales » (parcs, forêts, etc.). Enfin, les

ménages les plus pauvres sont également ceux qui sont le plus exposés aux risques industriels. Il a été montré que les zones urbaines sensibles (ZUS) sont près de deux fois plus exposées aux risques environnementaux issus de l'activité industrielle que les autres territoires, prouvant un impact cumulatif des inégalités sociales et environnementales. On parle alors de double vulnérabilité ou d'extension environnementale du désavantage social.

US: Dans quels domaines les personnes les plus fragiles sont-elles les plus exposées à une dégradation de l'environnement ?

MV: À France Stratégie, nous avons étudié le gradient social de l'exposition multiple à différents polluants, à savoir les particules fines, particules en suspension, pollution des sols, dioxyde de soufre, ammoniac et

Planification écologique: Emmanuel Macron fixe le cap

Emmanuel Macron a présenté, le 25 septembre, son projet de planification écologique. Le but est de bâtir une écologie à la française, avec l'objectif de réduire l'émission de gaz à effet de serre de 55 % à l'horizon 2030, par rapport à 1990. Il s'agit de passer de 60 % d'usage d'énergie fossile à 40 % à l'horizon 2030. Dans le cadre de cette politique de décarbonation, le but est d'abandonner totalement le charbon pour la production de l'électricité à l'horizon 2027. Afin de diminuer la dépendance à la voiture individuelle,

il a été rappelé la nécessité de développer les transports publics. Cela passera notamment par la création de 13 RER métropolitains. 700 millions d'euros devraient être consacrés à ce projet. En parallèle, le gouvernement souhaite développer la production de voitures électriques en France à hauteur d'un million. En novembre, sera présenté un dispositif de leasing de voitures électriques à 100 euros par mois, afin de rendre accessible ce type de véhicule. En matière de chauffage, le président de la République a renoncé à interdire les

chaudières à gaz, les plus polluantes. Il entend plutôt favoriser les pompes à chaleur en développant une filière de production industrielle. L'objectif: produire un million de pompes d'ici la fin du quinquennat. Un plan sera également présenté durant le mois d'octobre pour permettre à la France de reprendre le contrôle sur le prix de l'électricité. Autant d'annonces qui ne pourront répondre totalement à l'ampleur de la problématique climatique, mais qui, dans la situation de crise de l'inflation actuelle, est sans doute un premier pas. ●



oxyde d'azote. Sur l'ensemble du territoire, les résultats sont équivoques : alors que les plus fragiles sont en effet les plus exposés à des cocktails de polluants dans les métropoles, les anciens territoires industriels et les zones rurales, les cadres y sont également très exposés dans les grandes villes. En revanche, au regard de la pollution de l'eau et des sols, les résultats sont sans appel : plus le niveau de vie de la commune est faible, plus la commune et ses habitants seront exposés à des hauts niveaux de pollution. Les communes rurales, fortement exposées aux pollutions d'origine agricole, ont ainsi une population à la fois plus pauvre, mais aussi plus âgée.

US: Comment tenter d'atténuer ces inégalités?

MV: En modifiant notre façon de penser et de mettre en œuvre les politiques publiques, qu'elles soient environnementales ou sociales. Par exemple, l'existence de racines communes pour de nombreuses maladies chroniques demande un renforcement de la prévention, fondée sur une approche élargie de la santé, c'est-à-dire qui ne soit pas uniquement centrée sur les comportements ou le système de soins, mais qui intègre aussi les origines des pollutions, des expositions aux perturbateurs, etc. Cela plaide pour le développement d'une approche à l'échelle des populations et des territoires, et non pas uniquement à l'échelle des individus de façon centralisée, comme cela est fait actuellement. De plus, la question de l'étendue de la couverture

de certains risques ou l'intégration de nouveaux risques dans le champ Sécurité sociale, comme, par exemple, les risques liés à la transition écologique ou les inégalités environnementales, mérite d'être posée. Enfin, il existe des marges de manœuvre pour mieux articuler les politiques publiques entre elles et favoriser des politiques « socio-écologiques », mais aussi pour simplement mieux articuler les prestations entre elles, les prestations monétaires et les services environnementaux, les prestations monétaires et les taxes environnementales par exemple.

US: La transition écologique supposera sans doute un effort considérable de la part de la société française. Comment permettre aux personnes les plus fragiles d'être actrices de cette transition?

MV: La transition écologique sera juste et acceptée si elle passe par plus de services, plus de liens avec les populations. La transition doit redonner la part belle aux collectivités locales pour créer des services non marchands au plus près des besoins : projets de renouvellement urbain pour encourager un environnement favorable à la santé, guichets de lutte contre la précarité énergétique, création d'infrastructures sociales au travers d'équipements « verts », de services publics ou de soutien au tissu associatif...

US: Cette transition implique-t-elle de repenser notre modèle économique?

MV: Bien sûr, le modèle économique mais aussi le modèle social, en tout cas la façon de faire des politiques sociales. Aujourd'hui, nous avons un modèle social très curatif, qui répare plus qu'il ne protège. Le croisement entre inégalités environnementales et sociales vient bousculer cela, et rendre le système insoutenable. Un changement de modèle social nécessite néanmoins de sortir des silos existants, de penser la transition sociale et environnementale, de mobiliser conjointement les domaines de l'éducation, de la santé et de l'environnement, et d'aller vers un modèle préventif. La réduction des pathologies chroniques par l'accès à une alimentation saine et la conduite de politiques environnementales ciblées (réduction du trafic en ville par exemple), le travail sur l'espérance de vie en bonne santé ou encore la prise en charge précoce des maladies mentales, sont autant d'exemples qui permettraient de réduire certaines dépenses sociales *via* la prévention et les politiques environnementales. Cela, tout en réduisant la double vulnérabilité sociale et environnementale de certaines populations. ●

Propos recueillis par Antoine Janbon